

Je crois qu'il faudrait réviser aussi le plafond de 2 p. 100 qui s'applique au Régime des pensions du Canada. Certes, il y a quelque temps, le gouvernement a bien donné à la Chambre les avis nécessaires pour que ce sujet fasse l'objet de pourparlers entre les gouvernements fédéral et provinciaux. J'espère que ces entretiens se poursuivront activement, car notre économie a beaucoup changé depuis l'instauration du Régime des pensions du Canada—et j'étais un des partisans de son adoption, cela ne fait aucun doute—et il est nécessaire de relever les prestations en conséquences. Encore une fois, il ne sera pas suffisant de demander le taux d'indexation qui est proposé dans la motion à l'étude aujourd'hui; il faut réviser le barème de base.

Je pourrais continuer et mentionner de nouveau les pensions du Canadien National et du Canadien Pacifique ainsi que les pensions dans l'industrie en général. Je répète la demande que j'ai faite en de nombreuses occasions à la Chambre en vue de faire modifier la loi sur les normes des prestations de pension en vue d'exiger que les pensions payées par l'industrie satisfassent également les normes que nous envisageons aujourd'hui.

Ce que j'essaie de faire valoir ici, c'est que, même si je vois d'un bon œil la motion présentée cet après-midi par le député de Simcoe-Nord (M. Rynard), je crois que le véritable problème auquel fait face non seulement ce Parlement mais la société est le suivant. Il n'est plus suffisant de traiter nos vieillards comme des objets de charité. Il n'est plus suffisant de leur dire tout simplement: «Nous vous avons accordé un certain niveau de pension et nous vous maintiendrons à ce niveau en l'augmentant proportionnellement à la hausse du coût de la vie.» Il est temps de rajuster les taux fondamentaux, et ils devront être rajustés tous les quatre ou cinq ans.

• (1620)

Si nous avons une civilisation humanitaire convenable, nos vieillards ont autant de droit au niveau de vie grandissant que ceux qui le produisent. L'autre point que j'ai signalé en d'autres occasions et que je signalerai de nouveau quand j'en aurai l'occasion, c'est que nous devrions songer à réduire l'âge d'admissibilité à la pension. Nous devrions au moins voir à ce que les gens puissent retirer dans la pleine mesure les prestations de sécurité de la vieillesse ou du Régime de pensions du Canada à 60 ans à la seule condition qu'ils quittent le marché du travail. Ceci représenterait beaucoup pour eux. Bon nombre de gens, grâce aux autres épargnes ou pensions dont ils disposent, prendraient leur retraite à cet âge, si on leur en fournissait l'occasion, et ceci contribuerait à créer des emplois pour les jeunes. Il n'y a pas de doute qu'en essayant de relever le niveau de vie de nos vieillards, nous devrions produire plus de biens et de services. Ceux qui s'opposent à nos idées aimeraient nous répondre qu'il en coûterait trop cher. Il faudrait augmenter la production et ceci mettrait plus de gens au travail pour produire les biens nécessaires. Un programme de pensions raisonnable servirait non seulement nos vieillards mais profiterait aussi à l'ensemble de notre économie en améliorant le sort de tout le monde, y compris celui de nos jeunes gens désespérément en quête de travail aujourd'hui.

Je vois que mon temps s'écoule. Il y a un ou deux points que j'aimerais faire valoir avant de proposer l'amendement dont je vous ai déjà donné lecture. Je voudrais me reporter à une série de statistiques seulement. C'est la même qui a servi au député de Simcoe-Nord (M. Rynard) dans la première partie de son discours. Ses chiffres renfermaient une erreur. Il n'en était pas responsable cependant. Il a cité un chiffre de la page 949 du hansard du 20 mars qui figurait dans une série de réponses à certaines de mes questions. Ce chiffre n'est pas exact. Je l'avais signalé dans une question de privilège le 21 mars et le ministère m'a assuré qu'il serait bientôt rectifié. J'aimerais donc me reporter aux chiffres du hansard du 20 mars avec la rectification dont j'ai parlé. Ces chiffres indiquent que 1,766,548 Canadiens touchaient la sécurité de la vieillesse. Ce nombre équivaut probablement celui des Canadiens qui ont plus de 65 ans, sans compter ceux qui ne résident pas suffisamment de façon permanente ici pour avoir droit à cette prestation.

Sur ce nombre, 978,068 ont droit à une certaine proportion du supplément de revenu garanti, c'est-à-dire 55 p. 100 du chiffre total. Autrement dit, plus de la moitié des Canadiens qui ont plus de 65 ans sont pauvres et nécessitent au point de toucher une certaine partie du supplément de revenu garanti. J'irai plus loin. Le député de Simcoe-Nord a cité le chiffre de 110,805. Il est inexact et il sera corrigé dans quelques jours. Il devrait s'établir à 484,394. Il s'agit du nombre de gens qui reçoivent le plein montant. Je trouve la chose affreuse et nous devrions en rougir car cela représente 27 p. 100 des Canadiens de plus de 65 ans. N'oubliez pas que pour avoir droit au plein montant du supplément de revenu garanti, il faut être entièrement démuné. On peut avoir \$2 ou un autre montant du même genre, mais dans la pratique rien de plus. Cela signifie que parmi nos citoyens qui actuellement dans ce grand et magnifique pays ont atteint 65 ans, un sur quatre est indigent. Ils n'ont rien. Ils ont droit non seulement à la sécurité de la vieillesse qui est actuellement fixée à \$80 par mois, mais aussi au plein montant du supplément de revenu garanti.

S'il y a une chose qui démontre bien la nécessité d'une augmentation généralisée des montants que nous versons à nos pensionnés, ce sont bien ces chiffres. Mon temps de parole achève, et je devrais donc peut-être proposer mon amendement avant d'être invité à me rasseoir. Je le répète, j'accueille avec plaisir cette motion même si je l'ai critiquée et si j'ai été un peu déçu que mes amis du parti conservateur progressiste demandent aussi peu. Nous voterons en faveur de la motion, car c'est le moins qu'on puisse faire et j'espère que d'autres députés s'uniront à nous ce soir pour appuyer notre amendement et ne pas se contenter de dire que nous souhaitons une indexation sur le coût de la vie, mais que nous désirons que les montants de base de toutes les pensions en général soient revus et majorés à des niveaux appropriés. Pour illustrer la motion, nous demandons que le montant de base de la pension de vieillesse soit porté immédiatement à \$150 par mois minimum.

Par conséquent, j'ai maintenant le plaisir de proposer, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que la motion soit modifiée en y ajoutant immédiatement après le mot «consommation» les mots suivants: